

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MA MAISON A ST PERN

Octobre-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) en matière de composition du conseil de la vie sociale.	6 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Faire valider le règlement de fonctionnement par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire et le soumettre à la consultation des instances représentatives du personnel et du CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (articles L311-7 et R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement

Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_06	Poursuivre la réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Formation réalisée par l'infirmière coordinatrice dans le cadre d'une formation d'encadrement.		
Remarque_03	2 - Ressources Humaines	Recommandation_03	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en		

		intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
--	--	---	--	--

350008140_PETITES SOEURS DES PAUVRES